

« La résidence alternée : de loin la principale menace au bien-être des enfants de parents divorcés »

Gérard Poussin

Santé mentale au Québec, vol. 33, n° 1, 2008, p. 229-233.

Pour citer ce document, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/018486ar>

DOI: 10.7202/018486ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org



La résidence alternée : de loin la principale menace au bien-être des enfants de parents divorcés

Gérard Poussin*

Je partage totalement l'idée de ma collègue F. Cyr sur le caractère non raisonnable de ce débat. Je ne reprendrai pas les études qu'elle a citées à l'exception de celle de Solomon et George (1999) qui est la seule à nourrir le procès en sorcellerie monté par les opposants à la loi de mars 2002 en France (qui permet au juge de choisir une résidence alternée). D'après eux l'étude de Solomon et George (1999) irait dans le sens d'une limitation des contacts entre l'enfant et son père avant l'âge de un an. Elle donnerait donc un fondement scientifique à leur intuition.

Notons que l'étude de Solomon et George appelle d'emblée quelques réserves :

- la plupart des enfants de l'échantillon n'avaient jamais vécu avec leur père, pas étonnant dans ces conditions qu'ils présentent un attachement désorganisé pour les deux tiers d'entre eux ;
- beaucoup d'enfants n'avaient pas vu leur père depuis longtemps ;
- les effets des nuits passées chez le père n'étaient étudiés qu'en fonction du type d'attachement présenté par l'enfant, alors que d'autres critères présentent une plus grande fiabilité pour évaluer les difficultés de l'enfant ;
- en effet l'étude de Waters et al. (2000) montre à travers une étude longitudinale de 20 ans (!) que l'attachement est un critère très peu prédictif des difficultés ultérieures de l'enfant.

Voyons en contraste l'étude de Pruett et al. (2004). Les auteurs ont constitué un échantillon de 132 familles tirées au sort dans une population de tribunaux de la famille. Les enfants étaient tous âgés de 0 à 6 ans. Tous les couples sauf trois avaient vécu ensemble avec l'enfant.

Les variables indépendantes (ou « invoquées ») étaient la relation parents-enfants, les conflits familiaux et l'observation des familles

* Professeur émérite, Département de psychologie, Université de Grenoble

suivant des critères précis (nombre de nuits passées chez le père, nombre de personnes s'occupant de l'enfant, les procédures mises en œuvre par chacun des parents, etc.). Les variables dépendantes (ou «évoquées») étaient la CBCL pour les enfants de plus de deux ans et l'échelle d'Aschenbach pour les moins de deux ans. Il s'agit d'échelles qui mesurent différents types de manifestations psychologiques chez l'enfant. Elles étaient remplies par les deux parents.

Les résultats en ce qui concerne le fait pour l'enfant de dormir plus ou moins souvent chez son père sont assez inattendus. En ce qui concerne les observations faites par les pères, les corrélations sont presque toutes négatives, c'est-à-dire que le fait de dormir chez le père a plutôt tendance à faire diminuer les manifestations de troubles psychologiques chez l'enfant. Cependant une seule de ces corrélations est significative : la socialisation qui pose donc moins de problème en cas de présence de l'enfant chez le père la nuit. Sans doute dira-t-on que c'est assez normal de la part des pères d'avoir cette vision des choses, mais les résultats chez les mères sont exactement les mêmes. Ils sont mêmes accentués puisque trois corrélations sont significatives au lieu d'une. Outre la socialisation, qui corrobore l'observation paternelle, les mères observent également moins de problèmes cognitifs et moins de problèmes attentionnels quand l'enfant passe certaines nuits chez son père. En revanche des altérations dans la qualité des relations parent-enfant ont des effets négatifs de manière significative dans tous les domaines d'après les mères, et essentiellement en ce qui concerne les comportements agressifs de l'enfant, la socialisation et les problèmes attentionnels d'après les pères. Les conflits parentaux sont également à l'origine de problèmes chez l'enfant en suscitant des troubles somatiques selon les mères et des problèmes d'anxiété, de rejet voire de conduites destructrices ou délinquantes selon les pères.

Face à ces données quels arguments ?

On peut lire sous le site de l'association «l'enfant d'abord» (dont la présidente n'est autre que Mme Phelip auteur du «livre noir sur la garde alternée» cité par F. Cyr) que «G. Poussin décrit une théorie d'études contradictoires, qui en définitive ne résolvent rien» et «ne veut fâcher personne» à l'inverse de T. Brazelton, «que sa pointure internationale exempte de ces pudeurs». Bel exemple d'argument d'autorité : puisque Brazelton dit «avant trois ans pas de nuit hors du domicile habituel» et qu'il est d'une autre «pointure» que ce benêt de Poussin, l'affaire est entendue. Je préfère pour ma part que les gens jugent en fonction de ce qu'on leur présente : les données avancées par les auteurs que je cite sont-elles fiables ou ne le sont-elles pas ? Et si elles ne le sont

pas peut-on nous expliquer pourquoi ? Qu'est-ce donc qu'une « théorie d'études contradictoires » ? En fait je soupçonne les auteurs de ces propos de ne pas avoir lu les études en question. Sinon pourquoi affirmeraient-ils que ces études « ne concernent que des enfants *de plus de 6 ans* », ce qui est manifestement faux comme on vient de le voir.

J'ai mis de l'avant l'étude de Solomon et George ainsi que la réponse de Pruett, Ebling et Insabella parce que la première est presque toujours mise en avant par les opposants à la résidence alternée. Néanmoins, comme me l'ont fait remarquer plusieurs personnes lors de colloques ou de conférences, ces études ne portent pas directement sur la question de la résidence alternée. À travers la question du risque qu'encourrait le jeune enfant à passer une ou plusieurs nuits chez son père on a voulu ainsi démontrer que la résidence alternée était nocive avant six ans puisqu'elle implique précisément que l'enfant dorme chez son père. Cela ne règle pas pour autant la question de la résidence alternée elle-même. Il n'est pas d'étude qui à ma connaissance ait démontré la nocivité du principe même de l'alternance. Toutes celles que j'ai présentées dans d'autres publications (voir Poussin, 2005) tendent même à montrer le contraire. Le problème reste que ces études sont presque toutes d'origine anglo-saxonne et confondent souvent la résidence alternée avec l'autorité parentale conjointe. Rares sont celles qui portent réellement sur l'alternance même (« physical joint custody »), ce qui limite la portée statistique de la plupart des études.

Deux étudiantes travaillant sous ma direction ont tenté pendant deux ans de réaliser une étude réellement centrée sur la résidence alternée chez des enfants jeunes¹. Elles ont comparé 19 enfants de parents vivant en résidence principale (16 chez la mère et 3 chez le père) avec 17 enfants vivants en résidence alternée. Les enfants ont tous été testés (par le K-ABC, test de développement qui permet de tester les enfants jeunes) et les parents ont rempli des questionnaires. L'analyse de variance entre les deux groupes fait apparaître qu'il n'existe pas de différence significative ($p = .32$). Malheureusement elles n'ont pu trouver que 6 enfants de 3 à 6 ans en résidence alternée (les 11 autres ont plus de six ans) et aucun en-dessous de 3 ans. En raison de la faiblesse de l'échantillon et de l'âge des enfants nous n'avons pas envisagé de publication de cette étude. Elle illustre la difficulté de ce type de recherche, mais elle nous donne une assez bonne idée de la réalité : les enfants de moins de six ans en résidence alternée sont tellement rares à trouver qu'il est bien difficile de faire une étude où ils soient représentés.

Conclusion : même si T. Brazelton pense que l'enfant ne doit pas dormir chez son père avant 3 ans j'ai l'outrecuidance de penser le

contraire. D'ailleurs des enfants de cet âge ont dormi chez leur père un week-end sur deux bien avant qu'il y ait la possibilité de résidence alternée. Si cela était si nocif nous aurions déjà depuis des années de nombreux exemples de cette nocivité. La résidence alternée « classique » (une semaine/une semaine) est en revanche d'autant plus problématique que les enfants sont petits. Ceci ne découle pas d'études particulières mais des connaissances dont nous disposons en psychologie de l'enfant. Cela n'interdit pas l'alternance mais limite le temps de celle-ci pour que l'enfant ne perde pas ses repères temporels. Nos efforts pour trouver des enfants dans ce cas ont montré que des alternances longues étaient extrêmement rares chez des enfants de moins de trois ans et c'est tant mieux. Le bruit fait autour de cette question est donc incompréhensible. Il masque en revanche des problèmes gravissimes et beaucoup plus fréquents d'enfants mis dans des situations dramatiques du fait de la séparation conflictuelle de leurs parents. En tant que clinicien c'est de ces enfants là et des remèdes à apporter aux situations dramatiques dans lesquelles ils se trouvent que je préférerais parler.

Nous sommes régulièrement témoins de parents qui font face à des enfants ayant épousé la cause de l'autre parent et qui veulent leur faire payer le prix de la séparation parentale en refusant de les voir. Sait-on ce que deviendront ces enfants qui ont « choisi » de se couper totalement d'une partie de leur filiation lorsqu'ils seront adultes ? Car il ne s'agit pas seulement d'un des parents mais de tout ce qu'il représente : les grands parents sont également rejetés et voués aux gémonies ainsi que l'ensemble de la lignée. Qui d'entre nous n'a pas eu dans sa clientèle des adultes qui payent encore le prix d'une séparation parentale conflictuelle ? Que disent-ils ? Que le parent que l'on ne cessait de déconsidérer auprès d'eux était pour eux un monstre jusqu'à ce qu'ils comprennent l'absurdité de ce message. Et ceux-là nous les voyons, mais que dire de ceux que nous ne voyons pas ? De ceux qui sont peut-être restés persuadés qu'une partie de leur filiation est à supprimer définitivement de leur mémoire.

Que faire aussi de toutes ces situations où le parent qui bénéficie de l'hébergement principal harcèle l'enfant de multiple manière à la sortie des visites auprès de l'autre parent ? Ces enfants qui sont déshabillés pour vérifier l'existence éventuelle de maltraitance ou questionnés de manière inquisitoriale au niveau de leur sexualité. Ces enfants qui sont toujours « malades » selon des certificats médicaux de complaisance précisément la veille d'un droit de visite du parent non hébergeant. Ces enfants qui doivent répéter des phrases toutes faites et mal apprises dont il ne nous est pas difficile de voir qu'elles ne leur appartiennent pas.

Que faire de toutes ces situations où le parent non hébergeant utilise l'enfant pour « faire revenir » l'autre en le faisant porteur de messages tantôt suppliant tantôt menaçant ? Ces enfants qui demandent au parent hébergeant quand il le retrouve si c'est vrai qu'il va aller en prison ou qu'un jour il reviendra avec papa.

Alors vouloir nous faire croire que la menace principale pour les enfants de parents divorcés est la résidence alternée me semble face à cela bien suspecte. Elle procède soit d'une méconnaissance complète de la réalité de terrain, soit d'un effort pour masquer les vrais problèmes et pour ne pas avoir à les affronter.

Références

- POUSSIN, G., 2005, Pour une évaluation des effets réels de la résidence alternée, *Revue trimestrielle de droit familial*, Ed. Larcier, Bruxelles, 1/2005, 9-25.
- PRUETT, M. K., EBLING, R., INSABELLA, G., 2004, Critical aspects of parenting plans for young children, Interjecting Data Into the Debate About Overnights, *Family Court Review*, 42, 1, 39-59.
- SOLOMON, J., GEORGE, C., 1999, The effects on attachment of overnight visitation in divorced and separated families : A longitudinal follow-up, in Solomon, J., George, C., eds, *Attachment Disorganization*, Guilford Press, New York, 135-264.
- WATERS, E., 2000, Attachment security in infancy and early adulthood: A twenty-year longitudinal study, *Child Development*, 71, 684-689.